



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Etats-Unis

Question écrite n° 72072

Texte de la question

M. Yves Nicolin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur son sentiment après les révélations dont l'opinion publique française a récemment pris connaissance, sur l'instrumentalisation du fondamentalisme islamique, y compris des GIA algériens qui sont à l'origine de la dernière vague d'attentats perpétrés en France. Suite aux attentats du 11 septembre aux Etats-Unis, les enquêteurs de plusieurs chercheurs et journalistes européens qui ont été publiés ou réédités, semblent prendre une nouvelle signification. S'il faut éviter de voir la main de la CIA derrière chaque accélération de l'histoire et de succomber à toute lecture paranoïaque de la situation internationale, ces enquêtes concluent toujours à des responsabilités américaines plus ou moins directes, des intérêts plus ou moins convergents et une instrumentalisation plus ou moins maîtrisée dans de nombreux théâtres d'opérations islamistes. Cette situation apparaît comme la conséquence d'une politique étrangère américaine de plus en plus privatisée, dans laquelle on ne sait plus très bien qui exerce le vrai pouvoir de décision. Ainsi, des responsabilités américaines seraient décelables, dans la sourde guerre qui oppose les islamistes au pouvoir égyptien depuis 1992, dans l'installation de sanctuaires islamistes en Bosnie, en Tchétchénie, en Albanie et aux Philippines, dans de nouveaux foyers comme Madagascar, l'Afrique du Sud et le Brésil, mais aussi dans l'escalade meurtrière des groupes islamistes armés algériens (GIA) et leurs attentats commis en France durant l'été 1995. Il lui demande d'indiquer les commentaires que ces informations lui inspirent, notamment eu égard aux victimes françaises de ces attentats.

Texte de la réponse

Il convient d'éviter toute lecture simplificatrice sur les dangers d'un terrorisme d'inspiration islamiste que la France a depuis longtemps dénoncé. Figurant parmi les premières victimes d'un terrorisme se revendiquant d'une conception dévoyée de l'islam au début des années 1990, et en particulier du GIA, la France a dès cette époque approfondi son analyse et sensibilisé ses partenaires, notamment américains, aux nouvelles formes d'un phénomène terroriste aux importantes ramifications internationales et dont aucun Etat ne pouvait se déclarer à l'abri. Les Etats-Unis ont également pris de longue date conscience de la menace émanant de cette mouvance responsable du premier attentat commis sur le sol américain en 1993 contre le World Trade Center. Les attentats du 11 septembre aux Etats-Unis ont incontestablement ouvert une phase nouvelle dans la perception du phénomène terroriste aussi bien par leur ampleur que par leurs cibles. Ces attentats ont mis au jour, au travers des Etats-Unis, la vulnérabilité de toutes les sociétés face à des attaques de ce type. Ils appelaient une solidarité active envers les Etats-Unis que, fidèle à ses traditions et à son amitié envers le peuple américain, la France a immédiatement apportée. La mouvance terroriste liée à Al Qaïda doit être fermement combattue, où qu'elle se trouve. C'est d'ailleurs le sens de la résolution 1390 (2002) du Conseil de sécurité qui a créé un régime de sanctions permettant d'empêcher les activités de ses membres dans le monde entier. Il faut dans le même temps refuser le piège tendu par Al Qaïda visant à accréditer l'idée d'un « conflit de civilisations » et se garder de tout amalgame entre islam et terrorisme. La France ne menace pas ses efforts pour unir l'ensemble de la communauté internationale dans la lutte contre le terrorisme, qui ne peut en effet se concevoir que d'une manière globale. Elle réside avant tout dans la prévention, et repose sauf exception sur une réponse judiciaire -

adpatée à la gravité des faits - et policière. Ce combat sans concession contre le fanatisme et la violence terroriste, mené au nom du respect de la vie, des droits de l'homme et des valeurs démocratiques, doit être compatible avec le respect des libertés fondamentales. Il ne peut par ailleurs faire l'économie d'une lutte parallèle contre les drames humains, politiques et sociaux qui alimentent le terrorisme. La France s'emploie ainsi à prolonger la nécessaire coalition contre le terrorisme par une coalition pour un monde plus équitable et à refonder sur cette base le système international.

Données clés

Auteur : [M. Yves Nicolin](#)

Circonscription : Loire (5^e circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72072

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 janvier 2002, page 225

Réponse publiée le : 11 mars 2002, page 1388